

## Algorithme de détection des doublons :

Ce module appelé **Gestion des doublons de patients**, n'est visible que par les administrateurs 3C et par ONCOPL depuis l'onglet **Administration**.



### L'objectif ?

Mettre évidence les doublons potentiels pour faciliter leur traitement



### Important

Le 3C vérifie qu'il s'agit du même patient avant la demande de fusion à ONCOPL

**En cas de doute : Conserver les 2 dossiers distincts.**

## Dossiers doublons :

On parle de doublons lorsque **2 dossiers distincts (ou plus) sont créés pour un même patient**.



### Que faire en présence d'un doublon ?

Une demande de fusion à ONCOPL via l'assistance du DCC avec le **N° IPP DCC des 2 dossiers + identité du patient** et le **N° IPP DCC du dossier à conserver** (le + complet et /ou le + récent)

**Sans ces informations, ONCOPL ne peut pas traiter correctement la demande.**

### Bon à savoir :

- **Lors de la fusion de 2 dossiers** → Les données médicales et les liens contextuels vers les établissements sont conservés, les données administratives du dossier à conserver "écrasent" celles de l'autre dossier.
- **Si l'identité d'un des dossiers est qualifiée** → Conserver **obligatoirement** le dossier administratif de ce dossier, sauf en cas d'erreur d'identité prouvée.
- **Si un des dossiers doublons ne contient aucune donnée médicale** → Faire une demande via l'assistance pour supprimer le dossier et non le fusionner avec l'IPP et l'identité du patient.



### Que faire en présence d'homonymes ?

Vous avez la possibilité de les masquer pour qu'ils n'apparaissent plus comme des doublons potentiels.

**À l'inverse, ne pas utiliser le bouton "Masquer" s'il s'agit de doublons car ils ne seront plus visibles par ONCOPL**

## Doublons de tumeurs :



### Que faire si les dossiers contiennent une ou plusieurs tumeurs identiques ?

Une demande de fusion à ONCOPL via l'assistance du DCC avec **l'intitulé des 2 tumeurs à fusionner** (surtout si le dossier contient + de 2 tumeurs !) et **l'intitulé de la tumeur à conserver**

**Sans ces informations, ONCOPL ne peut pas traiter correctement la demande.**

### Bon à savoir :

**Les fiches RCP ne sont pas "fusionnables".**



### À noter :

ONCOPL ne modifie pas les intitulés de tumeurs et n'a pas vocation à choisir le dossier ni la tumeur à conserver.

#### En cas de doute :

- Contacter le(s) responsable(s) du ou des dossier(s) concerné(s)
- Conserver les 2 dossiers

### En savoir +

**Consulter le "Guide utilisateur : DCC et RCP - Rôle et missions du 3C**